

## RECRUTE

### MÉDECIN ÉQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS ET DOULEUR CANCÉREUSE (H/F)

Le médecin des EMSP par ses connaissances, compétences et son expertise, participe à la PEC des personnes atteintes d'une maladie grave ou évolutive présentant des symptômes d'inconfort. Il a un rôle de soutien auprès des familles et des équipes soignantes; il œuvre à améliorer la démarche palliative au sein de l'établissement.

#### MISSIONS :

- Il s'engage à l'application des soins palliatifs tels que définis par la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (SFAP) ;
- Il participe activement à la démarche de promotion de bientraitance et lutte contre la maltraitance conduite au sein de l'établissement, en lien avec le comité éthique/ droits des patients ;

Ses missions auprès des patients en collaboration avec les équipes référentes :

- Accompagner ;
- Evaluer les symptômes d'inconfort ;
- Evaluer les besoins globaux (médicaux, psychologiques, sociaux, spirituels) ;
- Proposer des thérapeutiques médicamenteuses ou non médicamenteuses ;
- Aider à la mise œuvre d'un projet personnalisé de soins centré sur la qualité de vie et la volonté du patient ;
- Discuter en équipe sur l'engagement thérapeutique ;
- La prise en charge s'effectue dans le cadre de séjours d'hospitalisation complète. Un projet est en cours afin de développer le suivi de patients en secteur de médecine ambulatoire.

Auprès des proches :

- Accompagner, soutenir, être un lien avec les équipes référentes et autres acteurs de soins (dont psychologues),

Auprès des soignants de la structure :

- Aider à la prise en charge des patients ;
- Accompagner, transmettre, être médiateur,

#### CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Contrat salarié à mi-temps sur une base de forfait jours ;
- Exercice partagé au sein d'une équipe mobile intra hospitalière (IDE, ostéopathe, kinésithérapeute, cadre, secrétaire, psychiatre) comprenant déjà 2 médecins ;
- Horaires : organisation à travailler en concertation avec l'équipe de médecins de l'équipe, de manière à assurer une continuité dans la prise en charge ;
- Rémunération : salariat sur la base de la convention collective FEHAP (CCN 51),

